## Monsieur le Recteur,

Nous, enseignants du lycée Mozart, vous contactons aujourd'hui afin de vous faire part de notre vive inquiétude quant à la situation actuelle au sein de notre établissement.

Début février, la proviseure nous a annoncé sa décision de présenter son projet de TRMD en conseil d'enseignement et a exposé une fin de non recevoir à la demande des enseignants réclamant une assemblée plénière. Se sont donc tenus des conseils d'enseignement par matière au cours desquels la Direction nous a présenté des versions partielles du TRMD prévisionnel projetées sur un écran. Ainsi, jusqu'à ce jour, aucune version papier du TRMD ne nous a été présentée, malgré nos demandes réitérées, ce qui rend impossible toute analyse et toute forme de concertation entre les équipes pédagogiques qui restent dans l'obscurité ne disposant que d'information partielles fragmentaires voire erronées. La proviseure ne nous a pas non plus présenté la méthode, ni la nature du projet sur la base duquel elle a construit ce TRMD qui semble d'après ce que nous avons pu en comprendre, remettre en cause l'ensemble de l'organisation et des équilibres que nous avions construits patiemment au fil des années avec les proviseurs successifs.

D'autre part, contrairement à ce qu'il est d'usage, il n'a pas été prévu de valider ce TRMD prévisionnel en conseil d'administration.

Les représentants enseignants et vie scolaire ont pour l'ensemble de ces raisons, refusé de siéger au conseil d'administration du 12 février. Ils ont renouvelé officiellement la demande d'obtenir ce TRMD.

La proviseure leur a répondu que ce TRMD leur serait communiqué lors de la commission permanente prévue le lundi 18 février mais elle refuse encore une fois de s'engager à nous le communiquer en version papier. A ce jour, nous n'avons été informé d'aucun conseil d'administration à la suite de cette commission permanente pour voter le TRMD.

Nous avons appris que les proviseurs devaient faire remonter les projets de TRMD au rectorat avant le 19 février afin de déterminer les créations ou les suppressions de postes. Or, la décision de créer ou de supprimer ou non des postes relève des prérogatives du conseil d'administration du lycée. Le conseil d'administration n'aura donc pas été consulté sur ce document qui aura été transmis et ce dernier ne sera donc pas réglementaire.

Nous lui avons fait part de notre incompréhension et du désaccord des collègues avec cette manière de fonctionner. Nous lui avons demandé de nous expliquer sa méthode que nous ne comprenons pas. Elle nous a accusé d'exercer sur elle des "pressions", prenant à témoin le proviseur adjoint arrivé à la fin de la discussion. Dans un contexte déjà difficile, nous déplorons l'impossibilité de communication avec la Direction qui malgré nos multiples tentatives refuse systématiquement de répondre aux questions ou de nous informer et nous souhaitons vous faire part de notre vive inquiétude face à cette situation qui continue à se dégrader.

En effet, depuis le début de l'année, nous constatons que les possibilités de communication avec la direction sont de plus en plus réduites et que la proviseure ne travaille plus du tout en concertation avec l'ensemble des professeurs.

En l'attente d'une réponse de votre part , veuillez recevoir l'expression de nos sentiments républicains

Les membres du CA représentants l'ensemble des professeurs